

Dijon, le 23 mars 2023

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Demande de carte d'identité et de passeport : 8 dispositifs supplémentaires de recueil déployés en Côte-d'Or**

Depuis la fin de l'année 2021, les nouvelles demandes de passeports et de cartes nationales d'identité, ainsi que leur renouvellement ont connu une hausse inédite sous l'effet de la sortie progressive de la pandémie. Dès 2022, Le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer et l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) se sont attachés à activer les différents leviers du plan d'urgence pour améliorer les délais de délivrance.

En 2023, l'État poursuit ses efforts alors que le volume de demandes de titres continue à augmenter.

Le Ministère de l'Intérieur et l'ANTS ont acté le **déploiement de 500 Dispositifs de Recueil (DR) de titres supplémentaires** sur l'ensemble du territoire national afin de réduire le délai moyen de rendez-vous en mairie pour la délivrance des titres d'identité. Dans ce cadre, les services préfectoraux ont identifié les communes qui pourraient se porter candidates à l'attribution d'un nouveau DR, qu'elles soient déjà – ou non – équipées d'un dispositif de recueil.

**Le Ministère de l'Intérieur a retenu les communes de Côte-d'Or\* suivantes pour l'attribution d'un tel dispositif**

- **Chenôve** (déjà équipée de DR),
- **Châtillon-sur-Seine** (déjà équipée de DR),
- **Dijon** (déjà équipée de DR),
- **Meursault** (commune nouvellement équipée)
- **Recey-sur-Ource** (commune nouvellement équipée)
- **Saulieu** (commune nouvellement équipée)
- **Velars-sur-Ouche** (commune nouvellement équipée)
- **Vitteaux** (commune nouvellement équipée)

\* Communes volontaires ayant accepté la proposition d'avoir un premier dispositif ou un dispositif supplémentaire.

**Ce sont donc 8 nouveaux dispositifs de recueil qui vont être déployés dans notre département, dont 5 dans des communes non équipées actuellement (soit 43 dispositifs**



**dans 28 communes au total**), afin de compléter le parc existant et permettre de satisfaire les nombreuses demandes des usagers.

A noter qu'en 2022, deux communes équipées de DR ont élargi leur parc avec le déploiement de 5 DR supplémentaires à Dijon et 1 de plus à Beaune. Un DR a également été installé à Genlis, commune nouvellement équipée et dont le service de recueil et remise des titres est effectif depuis janvier 2023.

Par ailleurs, **20 millions d'euros complémentaires** seront alloués aux mairies et de **nouveaux effectifs supplémentaires** seront recrutés dans les préfectures.

L'ANTS a également développé un [moteur de recherche national](#) pour faciliter la prise de rendez-vous.

Afin d'aider les usagers dans la préparation de leurs démarches en mairie, 4 000 conseillers numériques sont présents sur le territoire, via les points numériques installés en préfectures et sous-préfectures, et dans les maisons France Services.

Retrouvez toutes les démarches sur <https://www.cote-dor.gouv.fr/>

Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté,  
Préfecture de la Côte-d'Or

Tél : 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04  
53, rue de la Préfecture  
21 000 DIJON

[www.cote-dor.gouv.fr](http://www.cote-dor.gouv.fr)  
[www.prefectures-regions.gouv.fr/  
bourgogne-franche-comte](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte)

Service régional et départemental de la  
communication interministérielle



@Prefet21\_BFC



@Prefet21.BFC